



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER ET LA
RESTRICTION DE CIRCULATION AU DROIT DES
TRAVAUX**

Arrêté de police N°83/2023 (ST) du 23 novembre 2023

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société ARESO
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la
sécurité routière et piétonne lors des interventions de détection des réseaux
d'éclairage public et de signalisation en domaine Public.*

ARRETE

- Article 1** *La société ARESO est autorisée à intervenir sur les ouvrages municipaux dans le cadre de la détection de réseaux d'éclairage public et de signalisation dans les rues Arthur Ramette, Auteuil et Beaumesnil à compter du lundi 27 novembre et pour une durée de 60 jours.*
- Article 2** *L'interdiction de stationnement se fera de manière progressive suivant l'avancée des interventions et la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée avec la mise en place de feux tricolores selon les besoins du chantier.*
- Article 3** *La société ARESO dont le siège est situé 84 Route Nationale 59710 Ennetières les Avelin exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage du chantier et de la signalisation réglementaire. Elle sera tenue entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux*
- Article 4** *Le personnel désigné devra être en possession d'une copie du présent arrêté et être en mesure de répondre à toute demande d'information des autorités visées à l'article 5, ci-après, sur la durée et le motif de l'intervention.*
- Article 5** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des Services Techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 23 novembre 2023*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

